



New York, le 03/11/2017

**CONSEIL CONSULAIRE
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE (CCPAS)
3^{ème} CATEGORIE AIDEE CFE
DE NEW YORK**

Procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2017

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 3 novembre 2017 dans les locaux du Consulat général sous la présidence de **Mme Anne-Claire LEGENDRE**, Consule générale.

Participants :

Membres de droit :

- Mme LEGENDRE Anne-Claire, Consule générale - Présidente
- Mme MICHEL Annie, Conseillère consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, conseiller consulaire
- M. ORTOLI Richard, conseiller consulaire
- M. DUCOURNEAU Julien, conseiller consulaire

Experts :

- M. BAYER Eric, Consul général adjoint
- Mme DUCAP Pamela, Chargée des affaires sociales
- Dr EPELBAUM Sylvie, Présidente d'un organisme local d'entraide et de solidarité (Entraide Française)
- Mme GILOPPE Sophie, Chargée des affaires sociales
- Mme GREIN Christel, Présidente de l'association de Français Accueil New York
- Dr MOULIN Nicole, Médecin conseil du poste
- M. Franck RAPAPORT, Président de l'ADFE – Français du Monde
- Mme RINGOT Hélène, Vice-consule, chef du service social

Absentes :

- Mme SIROTTA Roxane, conseillère consulaire, excusée

La Présidente ouvre la séance à 16h30 et énonce l'ordre du jour.

Après avoir souligné le caractère confidentiel des débats, **la Présidente** rappelle aux membres que le taux de base a été réévalué par le Département pour l'année 2017 à 840 €, suite à la demande formulée lors de la dernière réunion du CCPAS en novembre 2016.

- **RAPPELS CONCERNANT LES ALLOCATIONS SERVIES PAR LE CCPAS**

La Présidente rappelle le cadre d'intervention du CCPAS et les différents types d'allocations versées, les membres du conseil se voient remettre un document synthétique présentant les différentes allocations, ainsi que leurs critères d'éligibilité.

- **BILAN DE L'ANNEE 2017**

La Présidente fait le bilan prévisionnel des aides accordées par le CCPAS de New York au 31/12/2017:

- Allocations de Solidarité : 7, pour un total de 33 948 € ;
- Allocations à durée déterminée : 0
- Aide à l'enfance en détresse, SMSE (Secours Mensuels Spécifiques Enfants) : 0
- Secours occasionnels et Aides Exceptionnelles: 1 600 € consommés à ce jour sur une enveloppe de 1500 € abondée par une légère sous-consommation du budget prévu pour d'autres aides ;
- Allocations et Aides pour handicap : 35 (14 adultes pour 86 158 € et 28 enfants pour 100 022 €)
- Aides aux détenus : 0

Aucune aide financière aux résidents non inscrits ni aux détenus français de la circonscription n'a été demandée au cours de l'année. Le service social assure une visite consulaire annuelle aux détenus de longue durée et leur fournit une assistance morale et administrative.

La Présidente rappelle le budget global alloué au CCPAS en 2017 (222 310 €), et informe les membres du Conseil que les aides versées entre le 1er janvier et le 31 octobre s'élèvent à 183 442 €. Le reliquat des crédits d'aide sociale au 31 octobre est ainsi de 43 457 €, et devrait s'élever au 31 décembre 2017 à 0 €.

- **PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2018 :**

Revalorisation du taux de base

Le ministère a alloué pour l'exercice 2017 un taux de base de 840 €, soit une augmentation de 17 € par rapport au taux de l'année 2016 (823 €).

La Présidente propose de solliciter auprès du Département une revalorisation du taux de base à 870 € pour 2018. Le Poste rappelle que ce taux demeure en deçà de l'évaluation des besoins pour une personne âgée seule effectuée par le service économique de Washington au niveau national. **La présidente** souligne que le coût de la vie à New York est par ailleurs nettement supérieur à la moyenne américaine, et comparable à celui observé à San Francisco.

Le poste précise qu'une revalorisation de l'allocation enfant handicapé est peu réaliste et ne transmettra pas de demande en ce sens.

Ces propositions sont approuvées par les membres du conseil.

Etude des cas individuels

1) Allocations de solidarité

La Présidente expose les demandes de renouvellement de 7 allocations de solidarité.

Une allocataire n'est plus éligible à cette aide du fait de la hausse de ses ressources, désormais supérieures au taux de base.

Les 6 autres demandes de renouvellement sont proposées pour accord.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

2) Allocations adulte handicapé

La Présidente présente les demandes de renouvellement de 15 allocataires, dont un passage d'une allocation enfant à l'allocation adulte.

Deux allocataires sortent du dispositif du fait de ressources mensuelles supérieures au taux de base.

Les 13 autres demandes sont proposées pour accord.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

3) Allocations enfant handicapé

La Présidente rappelle que deux bénéficiaires ont quitté la circonscription en cours d'année, ce qui a permis l'attribution de l'Allocation Enfant Handicapé à deux nouveaux bénéficiaires.

Elle présente les propositions d'attribution 2018 concernant **28 allocataires**, dont 5 nouveaux bénéficiaires.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

4) Allocations à Durée Déterminée

Mme LEGENDRE indique qu'aucune demande d'Allocation à Durée Déterminée n'a été déposée auprès du service social.

5) Secours Mensuel Spécifique Enfant

La Présidente informe les membres du conseil qu'une demande sera étudiée pour un enfant récemment placé en famille d'accueil par les services américains de protection de l'enfance.

Une proposition de secours mensuel de 350 € sera soumise au Département.

Les membres approuvent cette proposition.

- **CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER – 3^{ème} CATEGORIE AIDEE**

La Présidente rappelle que cette aide, dont les modalités sont fixées par l'article 19 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, vise à favoriser l'accès à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE, pour les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale (soit 19 614 € annuels).

Elle présente une demande reçue : un renouvellement. Remplissant les conditions d'attribution, la demande est proposée pour accord.

Cette attribution est validée par les membres du conseil.

- **BILAN DE L'ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE**

La Consule générale rappelle que l'association, dont l'action est complémentaire à celle du service social du Consulat, joue un rôle essentiel pour nos compatriotes en difficulté. L'Entraide bénéficiant d'une trésorerie importante par rapport à d'autres associations dans le monde, la subvention versée en 2017 a été limitée à 485 €. La Consule générale rappelle son soutien à l'association, et invite sa présidente à présenter son bilan provisoire pour l'année 2017.

Le Dr EPELBAUM indique que l'Entraide Française a apporté son soutien à 132 personnes depuis le début de l'année:

- 71 cas exceptionnels (\$ 20 319) ;
- 33 enfants (\$ 15 000) ;
- 22 personnes âgées (\$ 8 800) ;
- 3 jeunes talents (\$ 1 500) ;
- 10 aides à la recherche d'emploi (CV, coach...) ;
- 2 détenus (\$ 300)

soit des dépenses de \$ 36 819 depuis le début de l'année, et une prévision de \$ 56 919 au 31/12/2017.

La Présidente rappelle que l'action de l'Entraide est **complémentaire** à celle du Consulat, et apporte un soutien à des **publics fragiles non éligibles aux aides financières du CCPAS** : familles monoparentales à faibles revenus, personnes valides en âge actif faisant face à un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, décès de proches, endettement...). Elle joue aussi un rôle important de relais et apporte un soutien essentiel à nos compatriotes faisant face à des situations d'urgence entre la clôture de gestion annuelle du CCPAS et la première délégation de crédits de l'année suivante.

La Présidente de l'association rappelle l'organisation le 17 novembre au Consulat du gala de l'association, qui constitue une source de recettes importante pour l'organisme. L'association, composée uniquement de bénévoles, fait preuve d'un **grand dynamisme dans sa recherche de fonds**. De nombreuses entreprises françaises (ex : Chanel, BNP, Capgemini) se sont engagées sur le gala 2017.

Il est enfin rappelé que l'Entraide est en échange très régulier avec le service social du poste, et que les deux entités travaillent en partenariat et en dialogue constant.

L'Entraide rappelle que la demande est en hausse constante, et que le soutien financier du ministère constitue un argument et une garantie de crédibilité pour les recherches de mécénat entreprises par l'association.

La Présidente de l'Entraide française sollicite ainsi, en accord avec le Poste, une subvention du ministère pour l'exercice 2018 d'un montant de **3 000 €**.

Les membres jugent que l'association remplit les critères fixés par le Département en termes de complémentarité, de dialogue avec le Consulat et de dynamisme dans ses recherches de recettes, et émettent un avis positif sur la demande de subvention envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h30.